



Chargé de communication

36h40/semaine - Temps partiel possible – CDD 18 mois

Le Pôle de Santé Interprofessionnel Participatif et Universitaire de Saint Martin d'Hères (PSIP-SMH) est une Maison de Santé Pluriprofessionnelle dont l'objectif principal est de favoriser la coordination entre les professionnels du PSIP, de porter des projets de prévention et d'organisation des soins dans le but de réduire les inégalités sociales de santé sur Saint Martin d'Hères.

Pour ce faire, le PSIP SMH ouvre un poste de chargé de communication.

Mission principale

Concevoir, développer et mettre en œuvre la stratégie de communication du PSIP SMH, afin de valoriser et promouvoir les actions portées par la maison de santé en interne comme en externe.

Mise en œuvre

- Identification des publics cibles et des besoins
- Définition des objectifs
- Planification des actions nécessaire à la mise en œuvre des stratégies retenues
- Création de contenus et supports de communication adaptés à la population cible
- Mise à jour et valorisation du site internet
- Développement et suivi de l'activité sur les réseaux sociaux
- Évaluation des stratégies mises en place, et de l'impact sur les populations cibles
- Participation à l'animation des campagnes de communication

Savoir-faire

- Élaboration d'une stratégie de communication
- Maîtrise des outils informatiques nécessaires à la création de visuels
- Maîtrise des outils Wordpress pour mise à jour du site internet
- Aisance avec les différents médias (vidéo, radio, photo, écriture..)

Conditions de travail

Le chargé de communication bénéficie d'un bureau fixe, d'un ordinateur et d'un accès à l'ensemble des documents de travail du PSIP SMH. Il participe aux différentes réunions de coordination de projet nécessaires à la bonne compréhension de ces derniers.

Il est libre dans l'organisation de son temps de travail, dans le respect des délais qui pourraient lui être fixés par la cogérance ou le coordinateur général

Liens hiérarchiques : coordinateur général et cogérance

Liens fonctionnels : avec l'ensemble de l'équipe salariée et les membres du PSIP SMH

Temps de travail : 36,25 heures

Rémunération : 2700 euros brut/mois